

SONELGAZ DE BOUIRA

25 milliards de centimes de créances impayées

Lors d'une conférence de presse, animée mardi en marge des portes ouvertes sur son secteur organisées au niveau du hall du service commercial, le premier responsable de la direction régionale de Sonelgaz de Bouira, M. Kacimi, a affirmé que la Sonelgaz dévalue des créances impayées évaluées à 25 milliards de centimes.

Parmi ces créances, la région Est, et plus particulièrement la daïra de M'chedallah avec ses six communes, et surtout Aghbalou, détient la palme d'or avec plus de 7,5 milliards d'impayés.

Interrogé sur les raisons de cette situation, le directeur dira que lors des événements de 2001, les communes touchées avaient refusé de payer les factures d'électricité. Fin décembre 2004, l'Etat, grâce aux accords signés entre le gouvernement et les représentants des aïrouh, avait décidé d'éponger ces dettes qui étaient évaluées de juillet 2001 au 31 mars 2005 à 18 milliards de centimes. Cependant, même avec cette initiative, la Sonelgaz détenait déjà des impayés antérieurs à juillet 2001.

En outre, plusieurs ménages, surtout ceux de la commune d'Aghbalou, spécialement du village Takerboust, le chef-lieu de la commune, ont refusé de payer les factures d'électricité. Aussi, aujourd'hui, plus de trois ans après la signature de ces accords, la Sonelgaz trouve toujours des problèmes pour recouvrer ces créances dans cette région et aucune solution ne semble se profiler à l'horizon si ce n'est les dépôts de plainte que la Sonelgaz opère régulièrement. Ainsi, pour ce cas de figure, ce sont, dira le directeur, quelque 1 864 dépôts de plainte qui ont été enregistrés en 2007 dont 1 030 ont été traités

par la justice et les concernés ont fini par payer. Concernant les problèmes rencontrés par la Sonelgaz, le directeur parlera de trois projets structurants que Sonelgaz éprouve des problèmes à satisfaire. Il y a d'abord l'autoroute Est-Ouest qui traverse la wilaya sur 101 km.

Plus de 100 ouvrages entre réseau et transformateurs devaient être déplacés et à chaque fois, la Sonelgaz butte sur des problèmes juridiques surtout avec les sociétés étrangères non régies par le code de la législation algérienne. L'autre projet structurant est la nouvelle station de pompage de Béni Mansour, propriété de Sonatrach.

Pour son alimentation en électricité, la Sonelgaz a entrepris de réaliser une ligne indépendante depuis la station d'El-Esnam mais elle a butté sur l'intransigeance des citoyens au niveau de la commune d'Ahnif. Résultat : la Sonelgaz était contrainte d'alimenter provisoirement la nouvelle station de pompage à partir de la station hydroélectrique d'Ilillitène de la commune de Saharidj. Enfin, le troisième projet important est le transfert des eaux depuis le barrage de Tiledit vers 12 communes. La Sonelgaz éprouve des difficultés à faire passer les réseaux d'alimentation exigés pour alimenter les stations de renforcement et autres châteaux d'eau.

Par ailleurs et au sujet des problèmes rencontrés par la Sonelgaz, M. Kacimi évoque le vol d'énergie par des ménages avec des branchements illicites des compteurs, ce qui représente en terme de chiffres 19% de pertes ; le vol des câbles électriques qui constituent une véritable catastrophe tant cette pratique engendre le plus souvent des pertes humaines (mort d'un citoyen à Sour-El-Ghozlane en 2007) et enfin, le refus de paiement des factures comme sus-évoqué. Là, le directeur donnera un aperçu de ces impayés en indiquant que les factures impayées relevant des ménages représentent 14,8 milliards de centimes dont, comme nous

l'avons vu, 7,5 milliards pour la seule daïra de M'chedallah ; ensuite 10,2 milliards de centimes relevant des autres secteurs comme l'ADE, les administrations, les entreprises et les collectivités locales.

Enfin, le directeur parlera des huiles askarel qui ne sont plus d'usage au niveau des transformateurs de la Sonelgaz, des compteurs groupés au niveau de la cage d'escalier et pour lesquels les colocoitaires devraient faire très attention en évitant de laisser les robinets et tout autre chose pouvant créer des court-circuits comme l'utilisation abusive des résistances. Pour sa part, le directeur des mines présent à cette rencontre a parlé du gaz de ville au niveau de la wilaya de Bouira. D'emblée, il dira que la situation est très satisfaisante en faisant un parallèle entre 1997 avec 18% et 2007 avec 38%.

En termes concrets, ce sont actuellement 18 chefs-lieux de commune sur les 45 qui sont alimentés en gaz de ville. Pour le programme en cours, 9 autres chefs-lieux sont concernés, 8 au niveau du sud de la wilaya et sont financés dans le cadre du programme des Hauts-Plateaux, et le chef-lieu de la commune de Oued-El-Berdi.

Concernant les projets futurs, le DMI parlera de 8 autres chefs-lieux de commune qui sont proposés au ministère et concernent les communes de Haïzer, Taghzout, Ain-Laloui, Ain-Turk, Bir-Ghbalou, Raouraoua et Ahl-Ksar. Il affirmait qu'avec ces nouveaux projets, la wilaya de Bouira passera l'écueil des 50% de pénétration en gaz de ville. Cela, sans parler, dira-t-il, des raccordements et extensions qui se font continuellement et annuellement à partir de réseaux déjà existants et qui touchent le plus souvent les agglomérations les plus importantes et situées à la périphérie des chefs-lieux de commune.

Y. Y.

LE DIRECTEUR AVERTIT :

«Bouira peut à n'importe quel moment sombrer dans le noir si...»

Le directeur de la Sonelgaz a indiqué mardi que le chef-lieu de la wilaya risque à tout moment de sombrer dans le noir et pour longtemps sans que la Sonelgaz puisse faire quelque chose.

Les faits. En juillet 2007, une coupure d'électricité au niveau du chef-lieu de la wilaya s'est produite. Immédiatement, les services spécialisés de la Sonelgaz ont repéré le lieu de la faille, le lotissement Harkat. Une fois sur place, il s'est avéré que le réseau installé sous terre dans des canalisations se trouvait... en dessous d'une villa.

Les services de la Sonelgaz n'ont pu détecter la faille avec exactitude qu'avec l'intervention du camion robot. Et même avec celui-ci, poursuit le directeur, il a fallu pénétrer dans la maison du concerné, creuser dans une chambre, puis dans une autre avant d'arriver aux sanitaires.

Là, les éléments de la Sonelgaz ont pu repérer le lieu de la faille du câble, un câble pourtant sécurisé avec une certaine huile mais cette dernière a disparu.

Le câble avait été touché depuis longtemps et les auteurs de cette faille n'ont pas trouvé mieux que d'enrouler ce câble à l'aide d'un sachet en plastique. Une fois au courant de cette

situation, les services de la Sonelgaz qui n'ont pas pu réparer le câble ont adressé des correspondances aux responsables de la wilaya dont le wali dans lesquelles ils s'interrogeaient comment les responsables des années 1990 avaient octroyé à ce citoyen le permis de construire sur un câble de haute tension, tout en suggérant la prise de décisions

courageuses pour démolir la demeure ou transférer le câble aux frais du citoyen concerné.

En outre, une plainte est déposée auprès de la justice. Entre-temps, la ville de Bouira qui était jusque-là alimentée en boucle à partir de deux sources d'électricité est devenue vulnérable en s'alimentant uniquement à partir d'une seule source. Une source dont le réseau est devenu également vulnérable près du lotissement Sayah où, là aussi, une construction aurait été faite sur le câble de haute tension.

«Actuellement, la ville de Bouira est alimentée depuis la ligne qui vient de la commune d'Alh-Laâziz. A tout moment, elle peut se retrouver sans électricité et pour longtemps», dira le directeur de la Sonelgaz comme pour tirer la sonnette d'alarme.

Une sonnette d'alarme qui a été déjà tirée mais les responsables de la wilaya ne semblaient pas s'inquiéter outre mesure. A moins que le citoyen qui a construit sa demeure sur cette ligne n'ait le bras long.

Y. Y.

DEUXIÈME SESSION CRIMINELLE À RELIZANE

42 affaires enrôlées dont six pour soutien au terrorisme

La cour de justice de Relizane procédera à partir du samedi 14 juin, sous la présidence de Benarbia Tayeb, à l'ouverture de la deuxième session criminelle, pour laquelle sont enrôlées 42 affaires appelées à être jugées, et ce jusqu'au 2 juillet. Les prévenus appelés à comparaître aux audiences programmées, sont au nombre de 115.

Parmi eux, six sont actuellement déclarés en fuite et 65 déjà détenus en préventive pour avoir commis divers délits, notamment des crimes de sang, constitution d'association de malfaiteurs et détournements de deniers publics ainsi que six affaires liées au terrorisme. S'agissant des affaires enrôlées pour cette session, on note quatre crimes, six affaires d'association de malfaiteurs et de vol qualifié, six de soutien et ou d'appartenance à un groupe armé, trois d'attentat à la pudeur et trois autres de détournement de mineur. Quant au reste des affaires programmées, on a falsification de documents officiels, coups et blessures ayant entraîné la mort et incendies volontaires.

A. Rahmane

RÉSORPTION DE L'HABITAT PRÉCAIRE À AÏN-TÉMOUCHENT

Un quota supplémentaire de 1 500 logements sociaux accordé

Un nouveau quota de 1 500 logements sociaux vient d'être accordé pour la wilaya de Aïn-Témouchent, et ce, dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire. Ces logements sont répartis sur une quinzaine de communes de la wilaya, dans les communes où ont été recensées les habitations précaires.

A ce titre, on retient que la commune de Béni-Saf a bénéficié de 250 logements, El Amria 224 unités, Ain-El-Arba 170, Hammam-Bou-Hadjar 150, Sidi-Ben-Adda et Chaâbet El Lehman 100 unités chacune, Aïn-Kihel 80 et El Maleh 70. Les bureaux d'étude ont déjà été avisés par appel d'offres et les travaux de réalisation devront débiter vers la mi-septembre prochain.

Un premier quota de 800 logements sociaux destinés à l'éradication de l'habitat précaire lancés en 2006, seront réceptionnés dans les mois à venir, cependant, ce type d'habitations précaires demeure encore et les responsables concernés l'estiment à plus d'un millier d'unités à travers tout le territoire de la wilaya. Pourtant, de gros efforts ont été déployés lors des deux dernières années pour en finir avec ces logements indécents et déformant l'esthétique des différentes communes de la wilaya.

Près de 2 000 logements précaires ont été démolis à Sidi-Ben-Adda, Hassi-El-Ghella, Oued-Berkache et au chef-lieu de wilaya particulièrement au quartier Moulay-Mostefa sans pour autant éradiquer ces habitations qui poussent çà et là d'une manière anarchique dans les communes sus-citées.

A noter que la wilaya de Aïn-Témouchent a bénéficié dans le cadre du plan quinquennal 2005/2009, d'un quota de 11 500 logements tous types confondus dont 2 000 unités du type logements sociaux, 200 unités sont déjà réceptionnées tandis que le reste le sera avant la fin du premier trimestre 2009, ajoute notre source.

S. B.

TLEMCCEN

Sélection et recrutement d'ingénieurs sur site par le groupe Dennouni

En matière de recrutement de cadres diplômés, c'est une première au niveau national. Le Groupe Dennouni, l'un des plus importants acteurs économiques, procédera à une sélection sur le site universitaire pour le recrutement de 30 ingénieurs des promotions sortantes.

Cette séance de sélection aura lieu à l'université de Chetouane, ex-Négrier. C'est tout un staff de l'entreprise qui sera présent pour tester les compétences des candidats. D'autre part, la presse a été invitée dans un souci de transparence.

Avant de procéder à la désignation des candidats, les cadres de l'entreprise feront un exposé sur le Groupe Dennouni et son impact au niveau local, régional et national. Une communication sera faite avec pour thème «les fonctions de l'ingénieur au sein du Groupe».

Les jeunes diplômés qui seront retenus bénéficieront d'un cycle de perfectionnement, d'une formation sur site et d'un stage à l'étranger.

Cependant, le thème qui fera l'objet d'attention reste bien sûr un exposé sur le système de management. Rappelons que la principale filière ETP a été certifiée qualité ISO 9001-2000, ce qui est une reconnaissance internationale.

Interrogé sur cette initiative, la première du genre, Abdelmadjid Dennouni, P-dg du Groupe dira : «Il est impossible de développer une entreprise sans un partenariat avec l'institution universitaire, c'est pour cette raison que depuis plusieurs années, le Groupe s'attelle à cette notion de coopération qui est en vigueur dans les pays développés.»

Les efforts de l'entreprise et de l'université sont complémentaires dans la mesure où les jeunes diplômés peuvent être insérés dans la vie active d'une part et, d'autre part, l'université mettra à profit ses moyens pédagogiques et techniques au service de l'entreprise.

Pour rappel, les universités françaises participent à hauteur de 25 % au PNB qui influe largement sur la croissance économique. L'Université algérienne est en mesure d'offrir ce genre de prestations, notamment dans le domaine des expertises, des études de contrôle, des audits et, bien sûr, de l'utilisation des laboratoires. Cette première rencontre entre le staff dirigeant d'une grande entreprise et les jeunes diplômés fera certainement date et ouvrira de nouvelles perspectives aux jeunes étudiants.

M. Zenasni